

## DÉLIBÉRATION N° 2016/211

Relative à l'affectation du résultat de fonctionnement l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa  
Budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 8 juin 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2014/475 du 18 décembre 2014, approuvant le budget primitif 2015 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2015/79 du 02 avril 2015, portant décision modificative n°1 du budget Principal pour l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2015/219 du 06 août 2015, approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2016/124 du 13 avril 2016, approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa du budget Principal,

VU la délibération n°2016/120 du 13 avril 2016, approuvant le Compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2015 du budget Principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/40 du 2 mai 2016,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 25 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

### D É C I D E :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Résultats de l'exercice 2015 :

- Le résultat reporté de l'exercice 2015 en fonctionnement présente un excédent d'un milliard cent quarante-deux millions quatre cent soixante-seize mille six cent soixante-quatorze Francs **(1.142.476.674 F.CFP)**
- Le résultat reporté de l'exercice 2015 en investissement présente un déficit de cent quatre-vingt-huit millions soixante-douze mille quatre cent soixante et onze francs **(188.072.471 F.CFP)**

#### ARTICLE 2 /

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2015 s'élèvent à :

- En dépenses : quatre cent trente-six millions quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-treize francs **(436.486.473 F.CFP)**
- En recettes : deux cent cinquante-quatre millions huit cent quatre-vingt mille huit cent neuf francs **(254.880.809 F.CFP)**

Soit un déficit des restes à réaliser d'investissement 2015 de cent quatre-vingt-un millions six cent cinq mille six cent soixante-quatre francs **(181.605.664 F.CFP)**

#### ARTICLE 3 /

Ainsi la section d'investissement, corrigée des restes à réaliser, en dépenses et en recettes appelle un besoin de financement de trois cent soixante-neuf millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente-cinq francs **(369.678.135 F.CFP)**, montant qu'il y a lieu de prélever sur le résultat de fonctionnement 2015 et d'affecter à la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2016 au compte 1068.

ARTICLE 4 /

Le solde excédentaire de sept cent soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-neuf francs (772.798.539 F.CFP) est reporté à la section de fonctionnement du budget principal de la Ville, chapitre 002.

ARTICLE 5 /

Le résultat reporté déficitaire de l'exercice 2015 en investissement de cent quatre-vingt-huit millions soixante-douze mille quatre cent soixante et onze francs (188.072.471 F.CFP) est constaté à la section d'investissement du budget principal de la Ville au chapitre 001 en dépenses.

ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

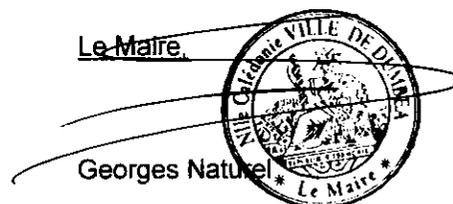
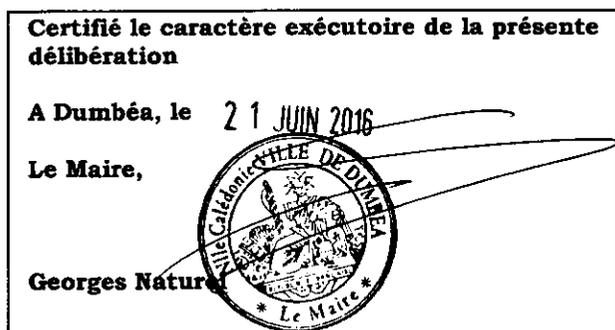
ARTICLE 7 /

Le Maire et le trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 8 JUIN 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 8 JUIN 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.S.	-	2
D.S.T.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1